

## Homosexuelle, 1 enfant, en couple stable

Par PLOUVIER, le 03/03/2008 à 16:17

Bonjour,

En couple depuis 10 ans, mère biologique d'un garçon de 6,5 ans (non reconnu par le père/géniteur) qui nous élevons ensemble, je souhaiterai adopter un enfant. Je vais avoir 40 ans et une seconde grossesse n'est pas envisageable.

Je souhaite savoir s'il m'est possible de faire une demande d'agrément en tant que célibataire, sachant que je suis pacsée à ma compagne ?

Et si l'agrément ne concerne que l'adoption internationale, vers quels pays dois-je m'orienter (pour moi, un enfant est un enfant et je n'ai pas de désir d'une nationalité d'origine plus qu'une autre).

Pour l'adoption internationale, les revenus sont pris en compte. Je travaille à temps plein mais en tant qu'assistante maternelle, donc, je perçoit l'équivalent d'un SMIC) prennent-ils les revenus du foyer ou de la personne ?

Mon fils est-il un obstacle à une adoption ?

J'ai acheté le Guide de l'adoption, mais je le trouve peu précis, merci de m'éclairer sur ces différents sujets. Vers quelle personne pouvons-nous nous tourner pour avoir des renseignements précis ? (avocat, notaire, DASS, Juge...)

Encore merci.

Bénédicte PLOUVIER